

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2009

SIMPLIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU DROIT - (n° 2095)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 62

présenté par
M. Blanc-----
ARTICLE 55

À l'alinéa 93, supprimer les mots :

« en société ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.